

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA MENACE DE GRÈVE DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement à propos d'une réponse que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a donnée hier à une question qui lui a été posée à titre de ministre suppléant du Travail, comme on peut le lire à la page 25693 du Hansard. Je crois que, probablement par inadvertance, le ministre a induit la Chambre en erreur lorsqu'il a dit au sujet du conflit de travail chez les manutentionnaires de la côte ouest qu'un vote de grève avait été pris. Le président du syndicat des manutentionnaires de céréales m'a informé ce matin qu'aucun vote de grève n'avait eu lieu et que...

Mme le Président: Ce n'est pas là invoquer le Règlement mais plutôt engager un débat. En outre, le député ne peut corriger une déclaration faite par un autre député. Si ce dernier veut corriger ce qu'il a dit, c'est à lui de le faire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'INFORMATIQUE

DÉPÔT DE DEUX DOCUMENTS

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 46 du Règlement, je veux déposer deux documents à la Chambre, un premier rédigé en anglais et intitulé «Information Technology: A Call for National Dialogue on the Emerging Information Society» et un second rédigé en français et intitulé «A l'heure de la société informatisée: Invitation au dialogue».

* * *

[Français]

LA DISCRIMINATION RACIALE—LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

DÉPÔT DE RAPPORTS

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, j'ai le grand plaisir, conformément à l'article 46(2) du Règlement, de déposer dans les deux langues officielles du Canada le sixième rapport du Canada sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; et le premier rapport du Canada sur les articles 10 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

* * *

● (1510)

[Traduction]

PÉTITIONS

M. WENMAN—LES SANCTIONS APPLICABLES AUX CONDUCTEURS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter aujourd'hui une pétition

Pétitions

au nom du groupement Mothers Against Drunk Drivers. Madame le Président, la pétition que j'ai à appuyer vient en fait de 7,000 Canadiens qui sympathisent avec les mères dont le fils ou la fille ont été tués par un conducteur de voiture en état d'ébriété. Cette association est de plus en plus connue dans tout le pays sous le sigle de MADD, et la présente pétition a non seulement l'appui des 7,000 personnes qui l'ont signée, mais aussi de l'Association médicale canadienne, de l'Association canadienne des chefs de police, de nombreux procureurs généraux provinciaux, de même que du ministre de la Justice (M. MacGuigan) qui a effectivement manifesté une certaine sympathie et un certain intérêt pour ce genre de groupe de pression.

Cette pétition vise trois buts: d'abord, que le conducteur reconnu coupable pour la troisième fois de conduite en état d'ivresse soit obligatoirement condamné à six mois d'emprisonnement et perde son permis de conduire pour une période de dix ans. Ensuite...

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a pas à lire tout cela. Nous avons entendu le titre de la pétition et nous savons quel en est l'objet; cela devrait suffire, je crois, pour le moment.

M. Wenman: Madame le Président, les signataires espèrent que vous trouverez leur pétition acceptable et conforme au Règlement et que vous renverrez cette question au comité approprié. Ils espèrent, madame le Président, que, grâce à votre sens aigu de l'équité et de la justice, vous userez de tous les pouvoirs que vous confère votre poste pour obtenir le renvoi qui s'impose et qui, selon les précédents, semble être de votre ressort. Cette pétition est du genre à promouvoir la justice et la démocratie et je vous prie de l'appuyer, madame le Président, dans la mesure où votre poste le permet, en reconnaissant...

Mme le Président: Je vais faire montre de toute la mesure de mes pouvoirs au député en l'interrompant dès maintenant.

M. OGLE—LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DU CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL DE SASKATOON

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 160 citoyens de ma circonscription de Saskatoon-Est. Le Centre psychiatrique régional qu'on y retrouve relève de l'autorité du Solliciteur général (M. Kaplan). Cette pétition fait suite à une proposition récente de réduire le personnel.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés, citoyens de la ville de Saskatoon dans la province de Saskatchewan, qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et indubitable de présenter un grief commun, étant convaincus que l'honorable Chambre y trouvera une solution, déclare humblement que des réductions de personnel ont été effectuées au Centre psychiatrique régional de Saskatoon, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de doter suffisamment ledit Centre psychiatrique régional pour assurer la sécurité et du personnel et du grand public, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.